

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUILLET 2020 à 19 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15

Présents : 13 (de 19h à 20h30) et 14 à partir de 20h30

Votants : 14 (de 19h à 20h30) et 15 à partir de 20h30

Présents :

M.GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, M. GUINARD Jacques, Mme ECOFFARD Christelle, Adjoint,

M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M. DURAFOUR Jean-François, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. DAGALLIER Frédéric, M. BURDET Thibaut, Mme DIAS Pascaline, M. BORN Franck.

Absents excusés :

M. MIRNIK Stéphane a donné procuration à M. BORN Franck.

Mme Natahlie RIGHETTI, a été élue secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Atteste que les biens vendus à Mme Christine DURAFOUR au mois d'avril 2019 ne figurent pas à l'inventaire.

Décide d'autoriser le Receveur Municipal à passer l'écriture d'ordre non budgétaire d'intégration à l'inventaire pour le prix de vente.

Décide de proposer une liste de 24 noms au Directeur Départemental des finances publiques, que le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs puisse se faire.

Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, piloté par le SIEA,

Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint martin du Fresne.

Décide de ne pas faire valoir le droit de préemption de la Commune pour l'acquisition des parcelles forestières vendues par les Consorts PREVITALI.

Il est noté que M. Pierre GIROD est arrivé en cours de séance à 20h30.

Approuve et vote le compte administratif 2019 **de la commune** présenté par Monsieur Pierre GIROD, 1^{er} adjoint, et décide de l'affectation du résultat en section de fonctionnement.







L'excédent réel de fonctionnement s'élève à la somme de 1 176 261,11 €.

Compte tenu de la conformité des chiffres du Compte Administratif 2019 avec le Compte de Gestion 2019 présenté par Monsieur le Receveur d'Oyonnax, **approuve et vote ce compte.**

Il est à noter qu'au moment du vote du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Vote le budget Primitif 2020 de la commune.

Sont budgétés en investissement cette année :

-  Aménagements de voirie divers,
-  Achat d'un terrain à côté de la nouvelle pharmacie suite à l'aménagement d'un parking public.
-  Réparation d'une partie du clocher de l'église.
-  Aménagement de la Rue du Monthoux.
-  L'étude des VRD d'une future MARPA.
-  L'étude d'un complexe omnisport.

**Le Conseil Municipal,
Est informé:**

- Que l'élagage des haies qui dépassent sur le domaine public sera demandé à chaque propriétaire concerné.
- Que tous les logements de la commune seront éligibles à la fibre optique en janvier 2021.
- Que le Père Emmanuel MAINAUD sera remplacé par l'Abbé Dieudonné MAYAMBIKA à partir du 1^{er} septembre 2020.
- Que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 08 septembre à 20h00.

Séance levée à 22h45



Le Maire,
M. Dominique TURC